

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1996
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 05/09/2020
1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2012B00546

Siret : 404 162 323 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2105164

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 404511V1247001 / 001 485333/82

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 404511V1247001 / 001 485333/82

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : ACORUS

22 ALLÉE LEON JOUHAUX
ZA PARIS EST
77183 CROISSY BEAUBOURG

Téléphone : 01 79 78 04 78
Portable :

Fax : 01 79 78 04 79

Site Internet : www.groupe-acorus.fr
E-mail : virginie.goncalves@groupe-acorus.fr

Responsabilité légale :
BENQUET PHILLIPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 194 Tranche de classification : EFF6C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie Mention RGE	14/01/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	17/12/2023
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	14/01/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	06/11/2025
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	14/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/01/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/01/2025
o Ventilation mécanique	08/03/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/01/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	14/01/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOUR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.